Le plan de prévention

Instrument de travail ou simple rituel ?

Que contient le plan de prévention de votre employeur ? Reflète-t-il les risques au travail dans le domaine de l'ergonomie, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité ? Les points d'action sont-ils effectivement mis en œuvre ?

Le plan de prévention imposé par la loi est un instrument syndical très important pour mettre à l'ordre du jour et résoudre effectivement les problèmes en matière de bien-être et de sécurité au travail.

Entretien avec Adri Craens (coordinateur du service de formation de la FGTB Métal) et Dries Bergmans (délégué de l'UBT au CPPT de la firme H.Essers)

Le problème de la santé mentale fait encore souvent défaut dans les plans de prévention

Adri : Nous constatons malheureusement que trop d'employeurs encore ne prennent pas très au sérieux le plan de prévention. Nous connaissons des cas où le plan se limite par exemple au comptage des extincteurs d'incendie. Ou l'employeur copie tout simplement un document d'une autre entreprise. La priorité de ces employeurs, c'est d'être en règle du point de vue de la loi sur le bien-être. Mais ils oublient parfois les vrais risques et les vrais problèmes du terrain.

Un outil de marketing plus qu'un instrument de prévention

Dries : Chez nous aussi, j'ai la nette impression que le plan de prévention est avant tout un outil de marketing. Nous avons par exemple un programme de santé, le « Fit2Grow ». Pendant le premier lockdown, nous pouvions épargner des kilomètres vélo en vue de faire le Tour de France à vélo. Une action sympa certes, mais qui ne tient nullement compte des vrais besoins de sécurité. Qui plus est, cette action ne touche que très peu d'ouvriers.

Quels sont ces besoins de sécurité ?

Dries : La charge physique subie par nos chauffeurs et collaborateurs du magasin par exemple. H. Essers procède à la restructuration d'une filiale. La firme se débarrasse du service de colis — déficitaire — pour opérateurs de télécommunications, en échange de transports pour le secteur chimique et pharmaceutique. Cela signifie que nos chauffeurs locaux devront transporter des charges plus lourdes. Le management caresse des projets ambitieux mais ignore tout simplement les conséquences concrètes pour les collaborateurs.

Les travailleurs sont les vrais experts du vécu

Adri : En tant que délégué, on peut faire du plan de prévention un véritable outil de travail. Le travail du délégué commence sur le terrain : quelles plaintes sont formulées régulièrement par les travailleurs ? Quelles situations de travail sont dangereuses, difficiles ou stressantes ? Ces problèmes, on les met à l'ordre du jour du CPPT du mois de novembre, réunion à laquelle le plan de prévention doit être discuté. Il faut veiller à ce que le plan colle à la réalité. Et vous devez inscrire dans le règlement d'ordre intérieur que le suivi sera assuré tous les mois ou tous les trois mois par le CPPT. Il faut en tout cas prévoir un suivi rigoureux des points. Quels points n'ont

Politique de bien-être : les obligations légales de l'employeur

Votre entreprise occupe au moins un travailleur ? Elle doit obligatoirement élaborer un plan de prévention :

- **Un plan global de prévention (PGP) :** votre entreprise doit répertorier tous les cinq ans tous les risques présents dans l'entreprise, allant des chariots élévateurs qui circulent aux charges mentales. L'employeur doit préciser également les mesures à prendre, les responsables de la mise en œuvre des mesures et les moyens prévus à cet effet.

- **Un plan annuel d'action (PAA) :** l'employeur décrit dans le plan de prévention annuel les problèmes concrets, comment et quand il compte les régler. Ce plan doit être prêt pour le 1er novembre de chaque année et est ensuite soumis au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Il entre en vigueur le 1er janvier.

Union Belge du Transport FGTB UBT

pas encore été résolus, qui en est responsable ? Il faut faire vivre les plans de prévention, il faut des actions concrètes.

> Il faut un suivi rigoureux. Quels points n'ont pas encore été résolus, qui en est responsable ?

Tout le monde est-il bien dans sa peau ?

Dries : Ce qui me frappe ces derniers temps et c'est une priorité pour moi, c'est l'impact du travail sur la santé mentale. En d'autres termes, est-ce que tout le monde est bien dans sa peau ? C'est aspect fait souvent défaut dans les plans de prévention, alors que je constate que c'est un véritable problème, causé tantôt par la charge de travail, tantôt par des difficultés financières, ou encore par des problèmes entre collègues, un boulot démotivant... Les délégués captent plus vite ces signaux parce qu'ils se trouvent sur le terrain parmi leurs collègues. À nous donc d'intégrer ces problèmes dans les plans de prévention.

Conseils pour nos délégués et nos militants pour un plan de prévention effectif

1. **Captez ce qui se vit sur le terrain :** il faut être à l'écoute des travailleurs pour savoir où se situent les risques et les problèmes. De quoi se plaignent-ils souvent ? Qu'est-ce qui ne marche pas ?

2. **Veillez à ce que le règlement reflète la réalité :** un plan de prévention est bien plus qu'un simple rituel obligé. Le plan doit refléter l'entreprise avec ses défis. Les risques doivent être réels et les actions concrètes.

3. **Assurez un suivi rigoureux :** faites inscrire dans le règlement d'ordre intérieur que le plan de prévention sera discuté tous les mois au CPPT. Et parcourez chaque fois les mesures prises et les mesures à prendre, et par qui. Vous ferez ainsi avancer la mise en œuvre concrète du plan.

L'UBT sur la brèche contre le **dumping social**

Plus de contrôles avec plus d'inspecteurs

Dans le cadre de la semaine d'action contre le dumping social, la FGTB a mené fin mars une série d'actions contre ces pratiques déloyales. Nous avons demandé une attention accrue pour les problèmes causés par des employeurs véreux et leurs pratiques de dumping, à savoir la concurrence déloyale, l'exploitation des travailleurs et l'absence de sécurité au travail. Nous réclamons d'urgence une augmentation du nombre d'inspecteurs pour pouvoir combattre sans pitié ce fléau. Tom Peeters, adjoint au secrétaire fédéral UBT-FGTB : « *Pour réprimer et combattre effectivement les pratiques de dumping social, il faut davantage de moyens humains et matériels* ».

Sensibilisation dans nos secteurs

Lundi 22 mars, l'UBT a organisé une inspection symbolique dans le zoning logistique MG Park De Hulst à Willebroek. Des militants de l'UBT y ont notamment distribué des tracts aux camionneurs de passage.

1er Mai Tous Unis

Célébrons la Fête du Travail **chez nous !**

Zappez le 29 avril vers notre canal syndical

Nous espérons sincèrement que ce sera la toute dernière fois que nous devrons fêter le 1er mai, chez nous, à la maison. Notre Fête du Travail mérite bien mieux. Sans votre présence, le 1er mai perd une grande partie de sa splendeur.

C'est pourquoi l'UBT-FGTB et la FGTB Métal ont décidé d'organiser leur propre fête du 1er maai, en direct, dans votre salle à manger. Car plus que jamais, le 1er mai, nous devons être tous unis !

Rejoignez-nous donc le 29 avril sur notre propre canal TV. Suivez une émission du 1er mai unique en son genre avec des discours, des vidéos et de la musique en direct. Comment ? Via une retransmission en temps réel sur votre smartphone, tablette, portable ou poste téléviseur. L'émission en français commencera à 18h et dure environ une petite heure.

Inscrivez-vous gratuitement via le lien ➔ www.celebration1ermai.be et recevez tous les détails pour vous connecter.